

Ministry of Education

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone 416 325-2600
Facsimile 416 325-2608

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 325-2608



Le 3 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous faire part de deux initiatives ministérielles importantes qui sont venues s'ajouter aux efforts du gouvernement en vue de favoriser la participation parentale en Ontario :

- la parution de la politique *Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario*;
- la modification du Règlement 612 – *Conseils d'école* pour qu'il inclue des dispositions sur les comités de participation des parents (CPP).

Vous trouverez ci-joint une copie de la politique, que vous pouvez également consulter sur le site Web du Ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/involvement>. Le règlement 330/10 quant à lui se trouve sur le site des Lois-en-ligne à http://www.e-laws.gov.on.ca/html/source/regs/french/2010/elaws_src_regs_r10330_f.htm.

Nous estimons que les écoles ont tout à gagner de la participation de parents dévoués. Les bonnes écoles n'en deviennent que meilleures. En impliquant davantage de parents dans l'éducation de leurs enfants pour les aider à mieux réussir, nous augmentons la confiance et la fierté des Ontariennes et Ontariens à l'égard de l'éducation publique. La politique et le règlement se complètent et témoignent de l'engagement du gouvernement à améliorer le rendement et le bien-être des élèves, à combler les écarts au niveau de leur rendement et à renforcer la confiance du public.

La politique *Partenariat avec les parents : Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario* reconnaît et soutient la vision selon laquelle les parents sont des partenaires précieux et des participants actifs à l'éducation de leurs enfants. En s'appuyant sur les relations essentielles entre les parents, les écoles, les conseils scolaires et le Ministère, la politique :

- reconnaît, encourage et soutient diverses formes de participation parentale;
- reconnaît et appuie le rôle important que jouent les parents pour aider leurs enfants à apprendre à la maison et à l'école;
- définit des stratégies destinées à éliminer les obstacles à la participation des parents (p. ex. problèmes de langue, de communication);
- soutient les parents dans l'acquisition des compétences et connaissances dont ils ont besoin pour s'impliquer dans l'apprentissage de leurs enfants;
- donne une voix aux parents à l'échelon local (p. ex., CPP, conseils d'école ou entretiens directs entre parents et personnel enseignant, direction d'école).

.../2

Les exigences réglementaires relatives aux comités de participation des parents, dont celle voulant que chaque conseil scolaire mette sur pied un CPP, ainsi que les dispositions régissant la composition et les fonctions de ces comités, sont prévues par la *Loi de 2009 sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires*.

L'approche qu'a adoptée notre gouvernement de l'éducation publique continue de reposer sur le respect, la collaboration et la consultation. Pour l'élaboration de la politique et du règlement, de vastes consultations ont été menées afin de recueillir l'avis de nos partenaires en éducation. Au fil de ces consultations, nous avons appris que les pratiques efficaces de participation parentale sont en fait très répandues dans la province et que de nombreux CPP établis travaillent activement avec des conseils d'école. Nous avons pu constater les effets positifs de l'implication des CPP et des conseils d'école aux niveaux des écoles et des conseils scolaires sur la participation des parents. J'ai reçu des commentaires de nombreux intervenants – parents, directrices et directeurs de l'éducation, présidentes et présidents de conseil scolaire, directrices et directeurs d'école, enseignantes et enseignants, conseillères et conseillers scolaires, élèves et membres de la communauté – applaudissant cette manière de favoriser la participation parentale à l'échelon local. La politique et le règlement reflètent une approche de soutien qui tient compte de la complexité et de la diversité des conseils scolaires et de leurs communautés.

La politique et le règlement ne sont que deux parmi les nombreuses initiatives qui témoignent de l'engagement de notre gouvernement à l'égard de la participation des parents à l'appui du rendement et du bien-être des élèves. Le Bureau de la participation des parents établi par le Ministère continue à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives de participation parentale propices à l'apprentissage et à la réussite des élèves dans l'ensemble de la province. Actuellement, le gouvernement accorde aux conseils scolaires un financement de base de 5 000 \$ et de 17 ¢ par élève pour chaque CPP, ainsi qu'une somme supplémentaire de 500 \$ par conseil d'école pour des activités visant à impliquer les parents.

Le programme des Subventions pour la participation et l'engagement des parents continue à inciter les parents à participer à l'échelle locale, régionale et provinciale en prêtant une attention particulière aux parents qui se heurtent à des obstacles. Depuis 2006, le Ministère a investi plus de 10 millions de dollars, en finançant des milliers de projets régionaux et des conseils d'école.

Il me tarde d'aller de l'avant avec ces importantes initiatives. Au cours de l'année qui vient, je transmettrai aux CPP d'autres renseignements sur les initiatives du Ministère, afin que les conseils d'école en soient informés. Je vous remercie du temps et de l'effort que vous consacrez à vos fonctions au sein du conseil d'école et du rôle extrêmement significatif que vous jouez pour aider l'Ontario à créer le meilleur système d'éducation au monde.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, reading "Leona Dombrowsky". The signature is written in a cursive, flowing style.

Leona Dombrowsky

p.j.

c.c. Directrices et directeurs de l'éducation
Directrices et directeurs des écoles
Personnes-ressources des bureaux régionaux